



**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie**

N° Réception : RTI-17-04888-92

N° d'ordre : RTI-75921453016

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif(s) de la réception: Changement de genre, Pose d'une carrosserie

Il résulte des constatations effectuées le 20/12/2016

à la demande de **LES ALCHEMISTES**
82 avenue Des Cinq Diamants - - 75013 PARIS

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	: 9044 TL 89
(B) Date de première immatriculation	: 23/01/2003
(D.1) Marque	: IRISBUS
(D.2) Type Variante Version	: PS09D26R MOD
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: AGORA LINE
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: VNEPS09D200000171
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 13 865
(F.2) Masse en charge maximale admissible(kg) en service dans l'État (PTAC) (kg)	: 13 865
(F.3) Masse en charge maximale admissible(kg) dans l'ensemble en service dans l'État (PTR) (kg)	: NEANT
(G) Masse en service (G1 +75) (kg)	: 11 175
(G.1) Poids à vide national(PV) (kg)	: 11 100
Largeur (m) Longueur (m) Surface (m ²) (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	: 2.5 m - 11.99 m - 29.97 m ²
(J) Catégorie internationale	: N3
(J.1) Genre national	: VASP
(J.2) Carrosserie (CE)	:
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: NON SPEC
(K) Numéro de la réception par type	:
(P.1) Cylindrée (cm ³)	: 7790
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 180
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV)	: 21
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	:
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 1
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 96
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)	: 1538
(V.7) CO ₂ (g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 88/77*2001/27EURO3

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 €

NOTA :

Filiation de propriété à vérifier
L'état technique du véhicule n'a pas été vérifié

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

(Z.1) MENTION DRIEE: DEROG. MINISTERIELLE N°33766

Fait à Nanterre, le 26/04/2017
Pour le Préfet, par délégation,
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Frédéric SEIGLE

Fait à Nanterre, le 26/04/2017

Le Technicien Supérieur de l'Economie et de l'Industrie

Mathieu ASSI

Nota : Recours sous 2 mois auprès du Tribunal Administratif - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :

DRIEE Ile-de-France - UD92 - PVIO - 5, boulevard des Bouvets - - 92741 - NANTERRE cedex



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Certificat de situation administrative détaillé

(Article R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule : EN-933-YW
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série) : VNEPS09D200000171
Marque : IRISBUS

Situation administrative du véhicule

- **Opposition au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI)**
Aucune
- **Opposition véhicule endommagé**
Aucune
- **Déclaration valant saisie**
Aucune
- **Gage**
Aucun

- **Immatriculation suspendue**
Non
- **Immatriculation annulée**
Non
- **Véhicule volé**
Non
- **Certificat d'immatriculation volé**
Non
- **Certificat d'immatriculation perdu**
Non

Certificat attestant la situation administrative au :

Date : 25/02/2019 Heure/Minute : 13:09